

En 1882, M. C. Carpmael, chef du Service météorologique du Canada, fit parvenir un rapport détaillé sur l'activité de l'organisme, à la deuxième réunion de la Commission internationale tenue cette année-là à Copenhague.

Depuis le début du siècle actuel, le développement extraordinaire des moyens de transport et de communications (navigation maritime et aérienne, radiotélégraphie et, plus récemment satellites météorologiques et de communication) et les exigences accrues de l'activité économique moderne ont soulevé une foule de problèmes techniques mais ont aussi laissé entrevoir des occasions inégalées de progrès. Une reconnaissance universelle de l'importance de la météorologie et l'évolution surprenante de la technologie ont permis à cette science relativement jeune d'accomplir des progrès considérables. Ces faits nouveaux ont montré la nécessité d'une réorganisation à l'échelon international, compte tenu de l'intérêt croissant porté à la météorologie.

En conséquence, la Conférence des directeurs des services nationaux de météorologie, réunie à Washington en 1947 sous les auspices de l'Organisation météorologique internationale, adopta la Convention de l'Organisation météorologique mondiale établissant un nouvel organisme fondé sur une entente intergouvernementale. Peu de temps avant cette conférence, le Canada avait été l'hôte des Commissions techniques de l'OMI réunies en session à Toronto au cours de l'été de 1947.

Un grand nombre d'États ratifièrent la convention adoptée à Washington et, en 1951, la nouvelle Organisation météorologique mondiale commença à exercer son activité après la dissolution de l'OMI. En décembre de la même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait l'entente intervenue entre les Nations Unies et l'OMM. L'ONU reconnaissait ainsi l'OMM comme institution spécialisée.

Les buts de l'OMM sont les suivants:

- a) Faciliter la coopération internationale en vue de l'établissement de réseaux de stations et de centres fournissant des services météorologiques et effectuant des observations météorologiques;
- b) encourager l'établissement et le maintien de réseaux pour l'échange rapide des renseignements météorologiques;
- c) encourager la normalisation des observations météorologiques et assurer la publication uniforme d'observations et de statistiques;